

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30943**

Intitulé

MASTER : MASTER Sciences humaines et sociales, Mention « Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Présidente

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie, 124g Psychologie de la santé ; Psychologie clinique ; Psychopédagogie ; Psychologie de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master mention « **Psychopathologie clinique psychanalytique** » certifie les étudiants et les professionnels aux activités suivantes :

- L'élaboration et la mise en œuvre de dispositifs de prévention, de diagnostic et de soin psychique dans différents champs institutionnels lors de situations de souffrance psychique de sujets, de familles, de groupes
- L'analyse des enjeux psychiques mobilisés dans l'approche clinique individuelle, groupale et institutionnelle des sujets, et des enjeux institutionnels des pratiques éducatives, soignantes ou d'entreprises
- L'encadrement ou la supervision des professionnels du soin, de l'éducation et des groupes institutionnels

Le Master mention « **Psychopathologie clinique psychanalytique** » propose deux parcours :

- **Psychologie et psychopathologies cliniques**
- **Approches cliniques et modélisations des psychopathologies**

- Parcours « **Psychologie et psychopathologies cliniques** »

- Repérer les souffrances psychiques et les psychopathologies dans les champs individuels, groupaux, familiaux, institutionnels, et dans leurs modes d'expression psychiques, somatiques, comportementaux, sociaux.
- Élaborer et mettre en œuvre des dispositifs de soin, d'accompagnement, de prévention de ces souffrances et de ces psychopathologies, dans les champs et les modes d'expression ci-dessus évoqués
- Élaborer et mettre en place des recherches cliniques en lien avec des questions concrètes émanant des terrains de pratiques
- Maîtriser les outils méthodologiques du psychologue clinicien : observation clinique, entretien clinique, médiations cliniques, tests...

- Parcours « **Approches clinique et modélisations des psychopathologies** » :

- Repérer les souffrances psychiques et les psychopathologies dans les champs individuels, groupaux, familiaux, institutionnels, et dans leurs modes d'expression psychiques, somatiques, comportementaux, sociaux.
- Élaborer et mettre en place des recherches cliniques en lien avec des questions concrètes émanant des terrains de pratiques
- Maîtriser les outils méthodologiques du psychologue clinicien : observation clinique, entretien clinique, médiations cliniques, tests...
- Pour ceux qui se destinent à exercer la psychologie clinique (et qui font un stage professionnalisant) : élaborer et mettre en œuvre des dispositifs de soin, d'accompagnement, de prévention des souffrances et des psychopathologies, dans les champs et les modes d'expression ci-dessus évoqués

- **Capacités communes à tous les diplômes de Master :**

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité à mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

M-Activités spécialisées, scientifiques et techniques
Q-Santé humaine et action sociale

- Psychiatrie (dans ses structures intra et extra-hospitalières), à l'adresse d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes âgées
- Education spécialisée (enfant, adolescent, adulte) et services de prévention (de la maltraitance, de la délinquance...)
- Services de soins somatiques (hôpital général, services de soins spécialisés, centres de réadaptation)
- Institutions médico-psycho-sociales (CAMSP polyvalents, CMPP, services de prévention, IMP, IMPro, etc.)
- Lieux d'accueil ordinaires ou d'urgence (crèches, garderies, pouponnières, écoles, points rencontres, accueils mères-enfants, etc.)

- Institutions prenant en charge les handicaps intellectuels et physiques (CAMSP spécialisés, SSESAD, centres de rééducation, MAS, IME, ESAT, etc.)
- Institutions du secteur judiciaire et pénitentiaire
- Institutions pour sujets vieillissants (maisons de retraites, HEPAD, services gériatriques)
- Services proposant des consultations ou des lieux d'écoute (aide aux victimes, aux personnes en situation de toxicomanie, d'alcoolisme, de prostitution, etc.)
- Centres médico-sociaux, centres d'accueil pour personnes en situation de précarité (bénéficiaires du RMI, de la CMU, SDF, etc.), missions locales...
- Réseaux sociaux (autour de la périnatalité, de la PMI, de l'errance, des banlieues, etc.)
- Insertion, réinsertion, formation, travail
- Institutions caritatives et humanitaires (en France et hors de France)
 - Psychologue praticien
 - Psychologue clinicien
 - Psychothérapeute
 - Consultant en formation
 - Médiateur familial
 - Chargé d'études en sciences humaines

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1104 : Psychologie

K2101 : Conseil en formation

K1101 : Accompagnement et médiation familiale

K1207 : Intervention socioéducative

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Réglementation d'activités :

Loi n°85-772 du 25 juillet 1985 relative à la protection du titre de psychologue

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Aucun lien avec d'autres certifications	Aucun lien avec d'autres certifications

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accordant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accordant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<https://www.univ-lyon2.fr/>

[univ-lyon2](#)

Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Lumière Lyon 2

86 rue Pasteur

69365 Lyon cedex 07

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Lumière Lyon 2 - Campus Porte des Alpes

Institut de Psychologie

5 avenue Pierre Mendès France

69500 Bron

Historique de la certification :